

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE L'ARDECHE MÉRIDIONALE.

DEL.2026-CS-18

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 28.05.2026

NOM : 5.1

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit du mois de mai, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Associations à Lavilledieu, sous la présidence de M. SAUCLES Gérard.

La séance est ouverte à 18h00 en présence de :

Délégués titulaires présents :

CC Ardèche Sources et Volcans : CHAPUIS Pierre, CHOVA Audrey
CC Bassin d'Aubenas : AUDIGIER Nicolas, CHIRAUSSSEL Jérôme, DOIZE Christian, PONTHER Jean-Yves, POYET Norbert, TALLON Jean, TEYSSIER Kévin, TOURVIELHE Max
CC Montagne d'Ardèche : LOUCHE Emile, MASCLAUX Jérémie
CC Pays des Vans en Cévennes : BASTIDE Bérengère, CHAZE PLATON Géraldine, ROBERT Lionnel
CC Pays Beaume Drobie : DUMAS Yoann, GUILLET Pascale
CC Berg et Coiron : COSSE Marie-Jeanne
CC Gorges de l'Ardèche : BRUEYRE Jean-Christian, CLEMENT GUY, CLEMENT Nicolas, TOURRE Xavier
CC Val de Ligne : CHANIOL Bernard, LEPVRIER Isabelle, NURY Didier

Délégués suppléants présents :

CC Bassin d'Aubenas : DEVES Jean-François
CC Gorges de l'Ardèche : VENTALON Yvon

Nombre de délégués :

En exercice : 40

Présents : 28 (dont 2 suppléants)

Procurations : 7

Votants : 35

Absents : 7

Date de convocation : le 22/05/2026

Procurations : BADIA Armand donne pouvoir à CHAPUIS Pierre, MARTIN Nicolas donne pouvoir à CHOVA Audrey, BOISSIN Joël donne pouvoir à DUMAS Yoann, COULANGE François donne pouvoir à GUILLET Pascale, NAJI Driss donne pouvoir à COSSE Marie-Jeanne, UGHETTO Laurent donne pouvoir à CLEMENT Nicolas, PRADIER Sébastien donne pouvoir à LOUCHE Emile,

Absents : ARNAUD Jean-Luc, BOUCHARDON Mickaël, MARRON Jean-Philippe, CROS Joël, GRAMATIKOFF Iwan, CAPIOD Thierry

Secrétaire de séance : TEYSSIER Kévin

Objet : Désignation d'un représentant du SYMPAM à la Fédération des SCoT

En tant qu'adhérent à la Fédération des SCoT, le Président souhaite désigner un représentant afin de siéger au sein de cette Fédération. Son but est d'accompagner les élus locaux et leurs services, de les aider à décrypter les nombreuses évolutions, notamment législatives.

La Fédération des SCoT mène également des études d'anticipation dans les domaines de l'aménagement du territoire, partage les expériences inspirantes pour accélérer le travail de chacun et montre la richesse du travail mené par les territoires.

Le siège administratif est fixé à 19 Rue Claude Tillier 75012 Paris.

En tant qu'adhérent à la Fédération des SCoT, le Comité syndical doit désigner :

- un élu titulaire qui représentera le SYMPAM à l'assemblée Générale (constituée de chacun des représentants élus désignés par les établissements publics de SCoT adhérents),
- un élu suppléant qui pourra suppléer le représentant du SYMPAM,
- un technicien désigné par le Président qui représentera le SYMPAM à la conférence technique (constituée de chacun des représentants techniques désignés par les présidents des établissements publics de SCoT adhérents).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉSIGNE **M. ROBERT Lionnel** en qualité de titulaire pour représenter la Fédération des SCoT ;
- DESIGNÉ **M. SAUCLES Gérard** en qualité de suppléant, qui pourra suppléer le représentant du SYMPAM à l'Assemblée générale ;
- CHARGE le Président de notifier cette décision à la Fédération des SCoT et d'accomplir toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,
SAUCLES Gérard

